

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org

Cadre Continental pour les Jeunes, la Paix et la Sécurité

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

Table des matières

Table des matières	2
Acronymes.....	3
I. Introduction.....	4
II. Fondements pour la Jeunesse, la paix et la sécurité en Afrique	5
II. Objectifs du cadre	11
III. Lacunes et Défis pour les Jeunes dans le domaine de la paix et la sécurité en Afrique.	11
IV. Priorités du Cadre.....	13
V. Critères pour des Programmes efficaces pour les Jeunes, la paix et la sécurité	15
VI. Mécanismes habilitants.....	17
VII. Calendrier et examen	18
VIII. Conclusion.....	19

Acronymes

ACDEG	Charte Africaine sur la Démocratie, Elections et la Bonne Gouvernance
CADHP	Charte Africaine sur les Droits de l'homme et des peuples
AGA	Architecture Africaine de Gouvernance
AGA-YES	AGA Stratégie d'engagement des jeunes
APSA	Architecture Africaine de paix et de sécurité
MAEP	Mécanisme d'examen par les pairs
UA	Union Africaine
CUA	Commission de l'Union Africaine
AYC	Charte Africaine de la Jeunesse
AYD	Journée Africaine de la jeunesse
AYAP	Ambassadeur de la Jeunesse Africaine pour la paix
AYV	Jeune volontaire de l'UA
COMESA	Communauté de l'Afrique orientale et australe
CPMR	Prévention, Gestion et Règlement des Conflits
OSC	Organisation de la Société civile
CVE	Lutte contre l'extrémisme violent
DDR	Désarmement, Démobilisation et Réinsertion
DPA	Département des Affaires Politiques
DPoA	Plan d'action décennal
EAC	Communauté de l'Afrique de l'est
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CEEAC	Communauté économique des états de l'Afrique centrale
CEDEAO	Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest
UE	Union Européenne
GBV	Violence sexiste
TIC	Technologie de l'information et de Communication
IGAD	Autorité Inter-Gouvernementale sur le Développement
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ONG	Organisations non-gouvernementales
PBSO	Bureau de soutien à la consolidation de la paix
PCRD	Reconstruction et Développement Post-Conflit
CPS	Conseil de paix et de sécurité
PSD	Département Paix et Sécurité
OSP	Opérations de soutien à la paix
PIR	Projets à impact rapide
CER	Communautés économiques régionales
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
ODD	Objectifs de développement durable
NU	Nations unies
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
YPS	Jeunes, Paix et Sécurité
Y4P	Jeunes pour la paix

I. Introduction

Il est incontestable que les défis de paix et de sécurité en Afrique depuis les années 1990 ont attiré l'attention continentale et internationale sur les rôles clés joués par les jeunes les femmes dans les épisodes de conflits armés et d'insécurité. Les guerres et les violations des accords successives et processus de paix officiels à travers le continent ont accru l'attention et la préoccupation des institutions politiques à l'égard de la participation des jeunes aux conflits armés et à la violence. À travers le clivage, les jeunes continuent de constituer le noyau des combattants, tout en représentant également un nombre important de personnes touchées par les conflits armés, l'extrémisme violent, le banditisme, les manifestations violentes et la violence sexiste en Afrique. Par exemple, en plus de la perturbation de l'éducation et des activités socio-économiques touchant les jeunes, «les estimations des décès directs liés aux conflits, en 2015, suggèrent que plus de 90% de toutes les victimes impliquaient de jeunes hommes».¹

Les Jeunes, la paix et la sécurité fait référence à «des actions et des processus conscients pour protéger les jeunes contre la participation et les effets néfastes des conflits violents et de l'insécurité, et pour promouvoir et soutenir leurs contributions aux efforts de paix dans les situations de conflit et post-conflit».² Cela reconnaît la nécessité d'initiatives institutionnalisées et d'actions ciblées qui reflètent les besoins et les perspectives des jeunes dans la prévention des conflits et le relèvement après les conflits armés et de l'insécurité en Afrique. Il souligne les éléments principaux de la protection de la jeunesse en tant que partie d'une population civile plus large contre les effets des conflits armés; empêcher leur participation à la violence; assurer et reconnaître leur participation aux processus décisionnels, en particulier aux initiatives de paix et de sécurité; associer et soutenir les initiatives des jeunes dans les efforts de consolidation de la paix; et promouvoir la réhabilitation t des jeunes touchés par la violence.

Comme le soulignent les recherches et initiatives politiques disponibles, la participation des jeunes aux conflits armés en Afrique et ailleurs reflète une variété de besoins non satisfaits.³ Les besoins comprennent le développement socio-économique et les opportunités; la bonne gouvernance, l'état de droit, la démocratie et les droits de l'homme; la justice et la réconciliation; et une représentation et une participation significatives aux processus décisionnels.

¹ Conseil de sécurité des Nations Unies / Assemblée générale (2018). «La paix manquante: étude indépendante des progrès sur la Jeunesse, la paix et la sécurité», A / 72/761-S / 2018/86, paragraphe 8, disponible à l'adresse https://www.youth4peace.info/system/files/2018-03/Progress%20Study%20on%20Youth%2C%20Peace%20%26%20Security_A-72-761_S-2018-86_ENGLISH_0.pdf

² Cette définition est adaptée de la résolution 2250 du CSNU de décembre 2015 et du Communiqué de l'UA-CPS de novembre 2018 sur la Jeunesse, la paix et la sécurité.

³ Par exemple, voir Olawale Ismail et Funmi Olonisakin (2018), «Évaluation des politiques et des données de Recherche sur la vulnérabilité, l'exclusion et la violence faite aux Jeunes en Afrique», CRDI, Kenya / Canada. Voir aussi Olawale Ismail & Alao, C. (2007) «Les Jeunes à l'interface du développement et de la sécurité», Journal of Conflict, Security and Development, Vol. 7, n° 1 (avril 2007), pp. 3-26.

La démographie jeune du continent africain est également un facteur déterminant car l'augmentation exponentielle de la population des jeunes (les personnes de moins de 35 ans représenteraient les trois quarts des 1,2 milliard d'habitants de l'Afrique⁴) est une opportunité rare (ressource de développement) ainsi qu'un défi (accroît le risque de violence) dans le contexte de l'injustice, de l'éducation limitée et des opportunités socio-économiques, et de l'exclusion des processus de prise de décision.

L'importance des jeunes pour le développement socio-économique, la paix et la sécurité en Afrique est reconnue par les institutions africaines, notamment l'Union africaine (UA) et les Communautés économiques régionales (CER) / Mécanismes régionaux (MR) et leurs États membres. En fait, l'UA et les CER ont des antécédents d'action politique et d'engagement à promouvoir la participation des jeunes à la démocratisation, au développement socio-économique, à la paix et à la sécurité. Depuis les années 1990, l'UA et les CER ont adopté plusieurs instruments normatifs, y compris des chartes, des protocoles, des déclarations, des politiques et des programmes qui répondent aux besoins des jeunes dans leur ensemble et en relation avec la paix et la sécurité. Les cadres normatifs et initiatives politiques mentionnés ci-dessous servent collectivement de justification à ce cadre.

II. Fondements pour la Jeunesse, la paix et la sécurité en Afrique

1. **Acte constitutif de l'UA (2000):** les articles 3 (f) et 3 (g) de l'Acte constitutif de l'UA mettent en exergue la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent et la promotion des principes et institutions démocratiques, la participation populaire et la bonne gouvernance comme objectifs fondamentaux. Les principes déclarés régissant l'UA étayent également ses engagements envers la jeunesse, la paix et la sécurité; Les articles 4 (c), (i) et (m) appellent également à la participation des peuples africains aux activités de l'Union; la promotion de l'égalité des sexes; et le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme, de l'état de droit et de la bonne gouvernance, respectivement.
2. **Protocole du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA:** Le Protocole du CPS de l'UA en vertu de l'article 3 (a) note comme un objectif clé la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité afin de garantir la protection et la préservation de la vie et des biens, le bien être des peuples africains et de leur environnement, ainsi que la création de conditions propices au développement durable. L'article 20 mandate le CPS d'encourager les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires et autres organisations de la société civile à participer activement aux efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique. En outre, le CPS, lors de sa 807eme réunion, en novembre 2018, a convoqué la première session publique sur les Jeunes, la paix et la sécurité, au cours de laquelle il a appelé

⁴ Voir Nations Unies, (non daté), «Autonomisation des jeunes» Bureau du Conseiller spécial des Nations Unies pour l'Afrique: <https://www.un.org/en/africa/osaa/peace/youth.shtml>

les États membres à élaborer des Plans d'action nationaux et à éliminer tous les obstacles structurels à la participation des jeunes à la paix et à la sécurité. Le CPS a également «demandé à la Commission de l'UA d'entreprendre une étude sur le rôle des jeunes dans la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique et de soumettre les Conclusions de l'étude au Conseil pour examen et action, le cas échéant.⁵

3. **La Charte Africaine de la Jeunesse (AYC) (2006):** Elle spécifie les droits, devoirs et libertés de la jeunesse africaine et son engagement constructif dans les processus de prise de décision et les aspirations de développement du continent. L'article 11 de l'AYC prévoit la participation des jeunes dans toutes les sphères de la société à travers une participation active aux organes et processus décisionnels, à l'égalité d'accès des jeunes hommes et femmes à la prise de décisions, à une attention prioritaire aux jeunes marginalisés et à la fourniture de soutien technique et financier pour renforcer la capacité institutionnelle des organisations de la jeunesse. L'article 17 met en exergue le rôle important des jeunes dans la paix et la sécurité, à travers le renforcement des capacités des jeunes et des organismes dirigés par des jeunes dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits; l'utilisation de l'éducation, entre autres, pour promouvoir une culture de paix et de tolérance chez les jeunes; et mobiliser les jeunes pour la reconstruction, la réhabilitation, la réconciliation et le développement post-conflit des zones touchées.

4. **Programmes de la Division de la jeunesse:** En 2008, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement a proclamé la période 2009-2018 la Décennie de la Jeunesse africaine et a approuvé le Plan d'action de la Décennie de la Jeunesse africaine (DPoA) comme feuille de route pour la mise en œuvre de la Charte africaine de la jeunesse. En 2017, la Conférence a consacré le thème «Exploiter le dividende démographique grâce aux investissements dans la jeunesse» et une feuille de route a été élaborée décrivant les actions clés qui devaient être entreprises pour autonomiser les jeunes en Afrique à partir de 2017 et au-delà. Le thème de l'UA 2017 s'est appuyé sur les cadres et décisions existants, notamment l'Agenda 2063. L'Agenda 2063 de l'UA, Aspiration 4, appelle à une Afrique pacifique et sécurisée fondée sur des mécanismes fonctionnels pour la prévention et le règlement pacifiques des conflits, et le développement d'une culture de paix et de tolérance chez les enfants et les jeunes africains par l'éducation à la paix.⁶ L'aspiration 6 indique également; Une Afrique dont le développement est axé sur les personnes, en s'appuyant sur le potentiel des Africains, en particulier ses femmes et ses jeunes, et en prenant soin des enfants. Cela contient des engagements explicites à la participation active des jeunes Africains à la prise de décision dans tous les aspects (y compris la paix et la sécurité); et l'élimination de toutes les formes d'inégalités

⁵ Voir le communiqué du CPS de l'UA (2018): "807e Réunion du Conseil de paix et de sécurité, 8 novembre 2018, Addis-Abeba", CPS / PR / COMM. (DCCCVII), paragraphe 9. <http://www.peaceau.org/uploads/psc.807.comm.psc.youth.peace.and.security.8.11.2018.pdf>

⁶ Commission de l'Union africaine (2015). Agenda 2063: L'AFRIQUE QUE NOUS VOULONS, Addis-Abeba: CUA, paragraphes 32-39, disponible sur : https://au.int/sites/default/files/pages/3657-file-agenda2063_popular_version_en.pdf

systemiques, d'exploitation, de marginalisation et de discrimination des jeunes; et l'intégration des questions de jeunesse dans tous les programmes de développement. Ces cadres et décisions servent de base au Plan d'action africain pour l'autonomisation des jeunes (APAYE), le document programmatique global de l'UA pour guider et influencer les efforts et les contributions des principaux partenaires et parties prenantes engagés dans l'autonomisation des jeunes sur le continent. APAYE cherche à renforcer les bases du développement de la jeunesse, à catalyser l'action au niveau des États membres et à accélérer la mise en œuvre des programmes phares liés à l'initiative 1 million d'ici 2021, dont les consultations avec les jeunes sont un élément essentiel.

5. **Initiative Faire taire les armes d'ici 2020:** L'engagement pour une Afrique pacifique et sécurisée, tel qu'énoncé dans l'Agenda 2063 de l'UA, est rendu opérationnel par le biais de faire taire les armes (conçu pour mettre fin à toutes les guerres en Afrique d'ici 2020). Le processus de consultation et la Feuille de route principale de l'UA sur les étapes pratiques pour faire taire les armes d'ici 2020, dans le cadre du projet phare de l'UA de l'Agenda 2063, qui a également reconnu le rôle des jeunes et s'est préoccupé des besoins des jeunes pour atteindre l'objectif de mettre fin à toutes les guerres en Afrique.⁷
6. **Engagement de l'UA avec la société civile:** Le programme Jeunesse, paix et sécurité est également le produit de l'engagement de l'UA à impliquer les groupes de la société civile dans tous les aspects de ses activités, comme exprimé dans la Formule Livingstone 2008; le mécanisme mis en place par l'Acte constitutif de l'Union africaine (article 8 (10) (c)), et le Règlement intérieur 21 et 22 du CPS permettant la participation de la société civile aux activités de la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CRPM), de formation et de plaidoyer du CPS.
7. **Thème de l'UA sur la Jeunesse en 2017:** L'engagement ferme de l'UA en faveur des questions de jeunesse s'est cristallisé avec l'adoption d'un thème axé sur les jeunes pour l'année 2017; «Exploiter le dividende démographique grâce à des investissements dans la jeunesse». Le thème et la feuille de route qui y relative ont souligné l'impératif d'investissement et les principales actions et réalisations attendues dans quatre sections prioritaires qui ont des implications positives sur la paix et la sécurité. Cela comprend emploi et entrepreneuriat; éducation et développement des compétences; santé et bien-être; et droits, gouvernance et autonomisation des jeunes.⁸

⁷ Union africaine (2016). Feuille de route principale de l'Union africaine sur les étapes pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 (Feuille de route de Lusaka 2016), disponible sur :

<https://issafrica.org/pscreport/uploads/AU%20Roadmap%20Silencing%20Guns%202020%20pdf%20en.pdf>

⁸ Voir Commission de l'UA (2017) «Feuille de route de l'UA sur l'exploitation du dividende démographique grâce aux investissements dans la jeunesse», CUA, Éthiopie, <https://wcaro.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/AU%202017%20DD%20ROADMAP%20Final%20-%20EN.pdf>

8. **La plateforme de l'Architecture africaine de la gouvernance (AGA):** L'AGA a été créée à la place de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la bonne gouvernance (ACDEG), qui souligne le lien entre le respect des principes démocratiques et la paix. L'AGA est une plateforme de dialogue entre les différentes parties prenantes chargées de promouvoir et de renforcer la gouvernance démocratique en Afrique, de renforcer la participation populaire et l'engagement des citoyens envers la réalisation de la démocratie, de la gouvernance et des droits de l'homme et des peuples. La plateforme africaine de gouvernance a adopté une Stratégie quinquennale d'engagement des jeunes (AGA-YES 2016-2020) en 2015 pour promouvoir une participation significative des jeunes aux processus de gouvernance démocratique; promouvoir l'engagement des jeunes dans le programme de valeurs partagées de l'UA; et renforcer la capacité des jeunes et des organisations/réseaux dirigés ou axés sur les jeunes à participer de manière effective aux processus de gouvernance démocratique à tous les niveaux.
9. **Le Programme de l'UA de la Jeunesse pour la paix (Y4P):** L'initiative Y4P Afrique a été lancée par le Département de Paix et Sécurité de la Commission de l'UA, en septembre 2018, avec l'objectif cardinal de dissuader les jeunes de la violence et de faciliter leur participation significative dans tous les aspects de la paix et de la sécurité, de pair avec l'article 17 du CJA et les résolutions 2250 de décembre 2015 et 2419 de juin 2018 du Conseil de sécurité des Nations unies. Le programme, qui s'appuie sur un Plan stratégique quinquennal (2020-2024), vise à faciliter la mise en œuvre du programme aux niveaux continental, régional et national, ancré sur les priorités reflétées dans ce cadre.⁹
10. **Dialogue interconfessionnel sur l'extrémisme violent:** C'est une initiative conjointe de la Direction de l'Organisation des citoyens et de la Diaspora de la Commission de l'UA (AU-CIDO) et de la GIZ, conçue pour mettre en évidence et exploiter le pouvoir doux de la religion dans la prévention de l'extrémisme violent en Afrique. Il s'agit d'une initiative dirigée par des jeunes, conçue pour favoriser le dialogue intra et interconfessionnel et le respect mutuel, utiliser les ressources numériques pour contrer le recrutement de jeunes dans l'extrémisme violent et développer un contre-mouvement pour prévenir l'extrémisme violent. Il met l'accent sur le développement d'approches non violentes pour la résolution de problèmes et le renforcement de la cohésion sociale entre les religions et les pays. Il fournit également un soutien aux idées et à l'engagement des jeunes (par le biais d'un Forum annuel thématique) pour partager leurs expériences et faciliter l'apprentissage mutuel sur les stratégies de prévention de l'extrémisme violent.
11. **Plan d'action de l'Envoyée de l'Union africaine pour la jeunesse 2019/2020:** Le 1er novembre 2018, S. E Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, a nommé le premier Envoyé spécial pour la jeunesse avec pour mandat de

⁹ Voir «Dialogue interconfessionnel sur l'extrémisme violent (iDove)», http://www.partner-religion-development.org/fileadmin/Dateien/Resources/Knowledge_Center/Factsheet_iDove_EN.pdf

représenter et de plaider pour les voix et les intérêts de la jeunesse africaine auprès des organes délibérants compétents de l'UA; plaidant pour la mise en œuvre de la CJA et de l'Agenda 2063¹⁰. Le Bureau de l'Envoyé pour les Jeunes de l'UA (AU-OYE) est une plateforme de collaboration panafricaine œuvrant avec de jeunes leaders engagés et le Conseil consultatif de la jeunesse de l'UA à la tête de l'engagement régional. En octobre 2019, l'Envoyée de l'UA pour la Jeunesse l'UA a lancé le Plan d'action 2019/20 par les jeunes pour les jeunes, qui décrit quatre Modèles d'action (1) Modèle d'innovation (2) Modèle de plaidoyer (3) Modèle intergénérationnel et de politique et (4) Modèle de communication, principalement plaidant pour le Programme de la Jeunesse, paix et développement.¹¹

12. L'initiative 1 million d'ici 2021: le Président de la CUA, S.E. Moussa Faki a lancé cette initiative en avril 2019 pour contacter et créer des opportunités pour les jeunes en Afrique afin de conduire activement la réalisation de l'Agenda 2063. Elle vise à créer et à élargir les opportunités pour les jeunes Africains dans quatre domaines prioritaires de l'emploi, de l'entrepreneuriat, de l'éducation et de l'engagement à travers 12 voies programmatiques. L'initiative vise également à tirer parti de la jeune démographie de l'Afrique en exploitant le potentiel des jeunes en «renforçant les capacités pour une éducation de qualité et l'amélioration des compétences, la santé et le bien-être, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et la responsabilité redditionnelle, les opportunités d'emploi, les compétences en leadership, l'autonomisation et l'entrepreneuriat».¹²

13. Initiatives nationales: Parallèlement à l'article 12 de la CJA, plusieurs États membres de l'Union ont élaboré une Politique nationale pour la Jeunesse, de nature intersectorielle, compte tenu des défis interconnectés auxquels sont confrontés les jeunes. Le Conseil national de la jeunesse (NYC) a également été créé pour encourager la participation des jeunes et coordonner l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques. La plupart des Politiques nationales pour la jeunesse attribuent des rôles et des responsabilités cardinaux aux jeunes dans le domaine de la gouvernance, de la paix et de la sécurité. D'autres programmes tels que les Systèmes ou Programmes nationaux de services de la jeunesse sont élaborés et mis en œuvre. La Division de la jeunesse a également lancé la Stratégie d'accélération par pays (CAS) en tant qu'engagement des États membres à faire avancer un ensemble de priorités qui contribuent à l'autonomisation des jeunes sur le continent. La CAS vise à renforcer le partenariat avec les États membres pour faire progresser leurs programmes nationaux de développement des jeunes avec des interventions et des modèles à fort impact et évolutifs dans les domaines

¹⁰ Commission de l'UA (2018) «Communiqué sur la nomination d'un Envoyé de la jeunesse de l'Union africaine» <https://au.int/en/pressreleases/20181102/communique-appointment-african-union-youth-envoy>

¹¹ Commission de l'UA (2019), "Plan d'action de l'Envoyé de la jeunesse 2019/2020" <https://au.int/documents/20191018/youth-envoy-action-plan-20192020>

¹² Commission de l'UA (2019), «Lancement de« l'Initiative 1 million d'ici 2021 » au Forum panafricain de la jeunesse», 24-27 avril 2019, <https://au.int/en/newsevents/20190424/launch-1-million-2021-initiative-pan-african-youth-forum>.

de l'éducation, de l'emploi, de l'entrepreneuriat et de l'engagement ainsi que de la santé mentale. La finalité est d'investir davantage dans ces domaines pour améliorer les résultats de développement des jeunes et stimuler la croissance économique dans les pays respectifs.

14. Initiatives régionales: Les CER/MR de toute l'Afrique ont également lancé une série de politiques et de programmes sur le développement des jeunes ou ont intégré les questions de jeunesse dans leurs programmes de paix et de sécurité. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a inclus l'autonomisation des jeunes parmi les domaines prioritaires de son Cadre de prévention des conflits (ECPF); l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a intégré la jeunesse dans sa Stratégie régionale; la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) a lancé une politique de la jeunesse et a institué un Programme de jeunes ambassadeurs pour promouvoir l'engagement des jeunes; le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) a également intégré la participation des jeunes aux politiques, à la démocratie et au développement socio-économique dans sa programmation; la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a élaboré un programme régional pour renforcer les capacités des jeunes dans la gestion des associations, la prévention des crises et des conflits et la contribution des jeunes à l'alerte rapide pour la paix et la sécurité en Afrique centrale (PRCJMA). Le Secrétariat général de l'Union du Maghreb arabe (UMA) a développé une stratégie régionale pour l'engagement, la participation et le plaidoyer afin d'amplifier les voix des jeunes pour la promotion de la paix, de la sécurité et du développement durable. Sa stratégie vise à faciliter l'expansion des actions régionales et nationales pour répondre aux priorités des jeunes dans toutes leurs ramifications. Conformément à l'APSA IV (2020-2024), l'UMA a élaboré des Plans d'action pour intégrer le rôle et les contributions des jeunes à la paix et à la sécurité. Dans d'autres cas, les CER/MR ont lancé des programmes conçus pour traiter les conditions sous-jacentes associées à la participation des jeunes à la violence, en particulier des initiatives sur l'autonomisation des jeunes et l'emploi telles que la Politique de promotion de l'emploi des jeunes de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

15. Initiatives de politique mondiale: En décembre 2015, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 2250 qui reconnaissait et saluait la contribution des jeunes à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix dans le monde. Il a également souligné l'impératif d'un partenariat et d'un soutien aux groupes et organisations de jeunes dans les efforts de paix, et la nécessité de tenir compte des besoins des jeunes dans la planification et la mise en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration. En 2018, l'ONU a publié la première Etude sur les jeunes, la paix et la sécurité et a adopté la résolution 2419, qui appelle à des moyens d'augmenter la représentation des jeunes lors de la

négociation et de la mise en œuvre des accords de paix.¹³ Récemment, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté une déclaration présidentielle le 12 décembre 2019, encourageant les États membres à engager pleinement les jeunes dans la promotion d'une paix durable, en s'appuyant sur l'initiative «Faire taire les armes en Afrique d'ici 2020».

II. Objectifs du cadre

L'objectif global du cadre est de faciliter l'engagement et la participation significatifs des jeunes africains dans tous les aspects de paix et de sécurité aux niveaux national, régional et continental. Il envisage l'intégration des questions transversales telles que le genre, le renforcement des capacités, la communication, l'inclusivité et la gestion des connaissances et l'intensification des contributions des jeunes à la paix et à la sécurité en Afrique. Les objectifs spécifiques du cadre sont les suivants:

- Faciliter la reconnaissance et l'appréciation des efforts des jeunes Africains dans la paix et la sécurité;
- Renforcer les partenariats et la collaboration entre les publics cibles et les parties prenantes (jeunes, y compris ceux de la diaspora, les États membres, les CER/MR, la CUA, les organisations de la société civile, les universitaires, les médias et le secteur privé) sur les Jeunes, la paix et la sécurité;
- Faciliter l'élaboration de plans stratégiques, d'initiatives et de programmes dirigés par des jeunes et centrés sur les jeunes par la CUA, les CER/MR, les États membres et d'autres parties prenantes. Cela comprend (mais sans s'y limiter) l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux sur les jeunes, la paix et la sécurité qui sont alignés sur les politiques nationales de jeunesse et les plans de développement des États membres.

III. Lacunes et Défis pour les Jeunes dans le domaine de la paix et la sécurité en Afrique

À la suite de l'adoption d'instruments normatifs et de déclarations de politique, un certain nombre d'initiatives des jeunes concernant la paix et la sécurité en Afrique ont été lancées par l'UA, telles que la décision de 2018 sur la parité des sexes et un quota de 35% de jeunes dans les effectifs de l'UA d'ici 2025 et le financement intégral de le Programme des jeunes volontaires et le Programme des jeunes professionnels sur le budget ordinaire de l'Union¹⁴; et la nomination d'un Envoyé pour les jeunes de l'UA et d'un Conseil consultatif des jeunes

¹³ Voir Conseil de sécurité des Nations Unies / Assemblée générale (2018). «La paix manquante: Etude indépendante des progrès sur la Jeunesse, la paix et la sécurité», A/72/761-S/2018/86. Voir également, CSNU (2018), «Adoptant la résolution 2419 (2018), le Conseil de sécurité appelle à un rôle accru des jeunes dans la négociation et l et la mise en œuvre des accords de paix», CS/13368,

¹⁴ Voir Union africaine (2018). «Décision sur le rapport d'activité sur l'état de la mise en œuvre de la décision Assemblée / UA / Dec.635 (xxviii) de la Conférence sur la réforme institutionnelle de l'Union africaine, Doc. Assemblée / UA / 3 (xxx), Assemblée de l'Union - Trentième session ordinaire 28-29 janvier 2018 Addis-Abeba, Éthiopie, paragraphes 4-11, https://au.int/sites/default/files/decisions/33908-assembly_decisions_665_-_689_e.pdf

comme point de ralliement pour la jeunesse africaine dans les processus de prise de décision de l'UA. D'autres incluent le lancement de la Stratégie d'engagement des jeunes AGA (2016-20); la mise en œuvre du Programme de jeunes volontaires de l'UA depuis 2010¹⁵; la mise en œuvre par les Bureaux de liaison de l'UA de projets à impact rapide (QIP) dans les pays touchés par des conflits armés; le Programme Afrique Jeunes pour la paix (Y4P)¹⁶; préparation d'un Rapport biennal sur l'Etat de la jeunesse africaine par la Division de la jeunesse de l'UA; et le lancement du Modèle de l'Union africaine¹⁷.

Malgré la gamme d'engagements et la série d'initiatives existantes, l'UA, les groupes de jeunes et les autres parties prenantes institutionnelles œuvrant pour la paix et la sécurité en Afrique sont limités par une variété de problèmes et la lutte contre ces contraintes constitue la justification de ce Cadre. Les contraintes sont les suivantes:

1. *Ressources financières limitées pour les initiatives des jeunes*: peu de ressources financières sont disponibles pour les groupes et initiatives dirigés par des jeunes sur la paix et la sécurité en Afrique et dans le monde. Une enquête auprès de 399 organisations de jeunes travaillant sur la consolidation de la paix dans le monde a indiqué qu'environ 50% fonctionnaient avec moins de 5 000 Dollars par an et seulement 11% fonctionnaient avec plus de 100 000 dollars.¹⁸ Cela retarde le rôle des jeunes dans le sphère de la paix et de la sécurité, et précipite une intense concurrence pour les ressources qui se traduit par une collaboration et des synergies inadéquates entre les groupes de jeunes.
2. *Manque de coordination entre les parties prenantes*: Les initiatives liées aux jeunes sur la consolidation de la paix en Afrique souffrent de plateformes et de mécanismes limités pour un engagement et une coordination inclusifs entre et parmi les groupes de jeunes, les institutions gouvernementales et intergouvernementales, les organisations de la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement et les médias.
3. *Faibles capacités organisationnelles et techniques des groupes de jeunes*: la majorité des groupes et associations de jeunes ne disposent pas des capacités institutionnelles et techniques requises pour attirer ou accéder au soutien financier et technique limité disponible, et pour documenter, mettre en œuvre et évaluer efficacement l'impact de leurs programmes.
4. *Mauvaise coordination et inclusion parmi les groupes de jeunes*: La plupart des réseaux de jeunes souffrent d'une mauvaise coordination en raison des divisions internes et de la mauvaise gestion de la diversité dans la mesure où les jeunes les plus

¹⁵ Cette initiative permet de recruter jusqu'à 100 Jeunes Africains (de moins de 35 ans) par an pour travailler au sein de la Commission de l'UA pendant une période d'un an.

¹⁶ Il s'agit d'une initiative interdépartementale du DPS visant à intégrer les jeunes dans les activités du Département, mais aussi à consulter et à assurer une participation active des jeunes aux interventions de paix et de sécurité aux niveaux national, régional et continental.

¹⁷ Il s'agit d'une simulation de l'Union africaine (UA), réunissant des Jeunes de toute l'Afrique pour assumer le rôle de dirigeants africains travaillant à s'attaquer aux problèmes affectant ou influençant le continent.

¹⁸ Voir Conseil de sécurité des Nations Unies / Assemblée générale (2018). «La paix manquante: étude indépendante de progrès sur la Jeunesse, la paix et la sécurité», paragraphe 23.

vulnérables, y compris les femmes, les personnes handicapées (PWD) et avec des besoins spéciaux, ainsi que ceux basés dans des communautés éloignées (rurales) ne sont pas adéquatement représentés et/ou leurs besoins ne sont pas correctement intégrés dans les programmes de plaidoyer de la plupart des organisations de jeunes.

5. *Prise de conscience limitée*: Plusieurs jeunes ne sont pas pleinement conscients des contributions potentielles qu'ils peuvent apporter aux efforts nationaux, régionaux et continentaux visant à promouvoir la paix et la sécurité.
6. *Rôle et espace limités pour les jeunes dans les initiatives officielles de consolidation de la paix*: Les groupes de jeunes ont une visibilité limitée et sont mal intégrés et représentés dans les processus officiels de consolidation de la paix. Cela comprend une participation limitée des groupes de jeunes aux pourparlers de paix, aux opérations de soutien à la paix, aux missions d'observation des élections, aux opérations de secours humanitaire, aux programmes de reconstruction post-conflit et aux espaces limités pour les jeunes et les initiatives dirigées par des jeunes dans d'autres programmes officiels de paix et de sécurité mis en œuvre au niveau national, régional et continental. Cela reflète les problèmes sous-jacents de confiance et l'accent toujours mis sur les rôles problématiques des jeunes dans la violence, plutôt qu'une approche plus globale qui reconnaît, nourrit et soutient leurs rôles dans la prévention et la gestion des conflits, les opérations de soutien à la paix et la reconstruction et le développement post-conflit.
7. *Ressources limitées pour les programmes des jeunes*: Cela comprend le manque de ressources techniques pour les programmes des jeunes, telles que des orientations opérationnelles, des boîtes à outils et un cadre (jusqu'à présent) sur la manière, le lieu, le moment et les catégories de jeunes à engager et à intégrer dans les programmes officiels de consolidation de la paix.
8. *Absence d'approche fondée sur des preuves concrètes*: En Afrique et dans le monde, il existe des lacunes en matière de données probantes dans les approches de la programmation concernant les jeunes, la paix et la sécurité. Il existe un consensus sur le peu de recherches, de données, d'évaluations et de preuves concernant les approches, les types, l'échelle et la portée des programmes officiels (officiels, menés par le gouvernement) pour les jeunes qui contribuent à réduire la participation des jeunes à la violence et à promouvoir une paix durable.

IV. Priorités du Cadre

Le Cadre est ancré dans la conviction que les jeunes africains sont des innovateurs et des agents de changement positif inestimables, qui contribuent efficacement à la promotion de la bonne gouvernance et de la démocratie, de la CRPM, des OSP, des questions de défense et de sécurité ainsi que du RDPC. La vision de l'UA d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale, n'est possible que lorsque les jeunes et leurs ressources et contributions à la

gouvernance, à la paix et à la sécurité de l'Afrique sont activement sollicités, soutenus, reconnus et célébrés.

Ce Cadre vise à fournir des orientations normatives qui faciliteront la participation effective et significative des jeunes dans tous les domaines de la gouvernance, de la paix et de la sécurité. Il est prévu qu'à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de l'adoption de ce Cadre continental, des progrès significatifs soient signalés dans sa mise en œuvre et éventuellement un examen pour refléter les réalités et tendances actuelles. Cependant, un examen à mi-parcours est prévu en 2025 pour informer le rapport d'avancement sur le 10^{ème} anniversaire de l'adoption de la RCSNU 2250.

Le Cadre note que les jeunes travaillant sur les questions de paix et de sécurité ne sont pas un phénomène nouveau en Afrique. Les jeunes hommes et femmes, individuellement et / ou dans le cadre de coalitions de la société civile, œuvrent activement à prévenir les conflits ainsi qu'à promouvoir la paix et la réconciliation. Les jeunes en Afrique contribuent aux données d'alerte rapide, au plaidoyer de base contre toutes les formes de violence (y compris la violence sexuelle et sexiste), aux élections crédibles et pacifiques et à la bonne gouvernance, soutiennent la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent, le bénévolat et l'initiation des projets de développement communautaire pour compléter les efforts des gouvernements nationaux. Il envisage une plus grande participation et visibilité des jeunes et leur co-appropriation du programme de paix et de sécurité de l'UA, des CER et des États membres.

Ce cadre vise à promouvoir la mise en œuvre de cinq (5) domaines prioritaires globaux, conformément aux articles 11 et 17 de la CJA et à la résolution 2250 du CSNU. Les domaines prioritaires sont les suivants:

1. **Participation:** Faire le plaidoyer et promouvoir une participation active et significative des jeunes à tous les niveaux, à savoir national, régional et continental dans les processus de prise de décision, la formulation des politiques, la mise en œuvre et le suivi de la gouvernance, les accords de paix; soutenir la coopération intersectorielle en tant qu'approche globale aux problèmes des jeunes et pour l'élimination des obstacles structurels à la participation des jeunes; et soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux pour encourager la participation significative des jeunes à la paix et à la sécurité en encourageant les échanges et la collaboration dans les structures nationales, régionales et continentales existantes.
2. **Prévention:** Promouvoir le développement et le renforcement des capacités des jeunes en matière de prévention, y compris par le biais de l'éducation à la paix, lutter contre les discours de haine et l'utilisation positive des médias sociaux, soutenir la création et la mise en œuvre d'architectures de paix et faciliter les points d'entrée pour les jeunes compétents à entreprendre activités de prévention, y compris celles dirigées par des jeunes ou soutenir les processus de dialogue et de médiation. Cela

renforcera le potentiel des jeunes en sollicitant un soutien pour assurer des investissements et de fonds qui permettent l'inclusion des jeunes dans différents projets pour garantir l'accès à l'éducation, à l'information, à la nourriture et aux soins médicaux pour les jeunes les plus vulnérables, à la formation professionnelle ainsi qu'aux opportunités d'emploi., en vue de réduire le chômage et le sous-emploi des jeunes et les vulnérabilités inhérentes à l'exploitation, à la manipulation, à la radicalisation et au recrutement par des groupes extrémistes, criminels et armés.

3. **Protection:** Faire le plaidoyer et promouvoir la protection des jeunes dans les situations de paix et de conflit, en particulier garantir le respect du Droit international humanitaire et des droits de l'homme afin de garantir la protection des jeunes pendant les crises / conflits et dans les situations de post-conflit.
4. **Partenariats et coordination:** Faciliter une communication, une coordination et une collaboration efficaces en créant une compréhension mutuelle entre et parmi les jeunes et les parties prenantes compétentes (CUA, CER/MR et États membres) sur la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation communs des interventions visant à promouvoir la paix et la sécurité parallèlement aux législations nationales sur la jeunesse. Cela encouragera un soutien politique, financier et technique accru et soutenu pour renforcer les initiatives menées par les jeunes sur la paix et la sécurité. Faciliter l'engagement accru entre les parties prenantes et les médias pour promouvoir l'éducation à la paix, le plaidoyer et fournir une couverture médiatique pour souligner les contributions positives des jeunes à la paix et à la sécurité en Afrique.
5. **Désengagement et réintégration:** Promouvoir des politiques, législations et programmes visant à un rapatriement, une réinstallation, un désarmement, une déradicalisation, une démobilisation, une réhabilitation et une réinsertion efficaces des jeunes désengagés des groupes armés, criminels ou extrémistes en tandem avec la législation nationale; mettre en place des conseils post-traumatiques et des soutiens psychosociaux pour les jeunes, en particulier pour ceux qui se sont désengagés des conflits, les survivants de violences sexuelles et sexistes, les rapatriés et les personnes déplacées. Cela permettra également de promouvoir la formation des jeunes pour soutenir les activités de reconstruction et de stabilisation des zones touchées par la guerre, en veillant à ce que les besoins spécifiques des jeunes femmes et hommes soient satisfaits, et les capacités des jeunes à agir en tant qu'agents de secours et de relèvement dans les situations de conflits et post-conflits soient renforcées et consolidées.

V. Critères pour des Programmes efficaces pour les Jeunes, la paix et la sécurité

Sur la base de l'AYC, de l'ACDEG, du Protocole du CPS, du 807^{ème} Communiqué du CPS sur YPS, la résolution 2250 et 2419 du Conseil de sécurité des Nations unies et du Rapport 2012

du Secrétaire général des Nations Unies sur la Consolidation de la paix après les conflits, les principes et critères suivants doivent guider l'intégration des jeunes dans les programmes de paix et de sécurité dans les cinq domaines prioritaires:

- Encourager la participation des jeunes à tous les niveaux de programmation pour la paix et la sécurité en reconnaissant et en garantissant la participation des jeunes comme une fin essentielle et un moyen pour une consolidation de la paix réussie, durable et inclusive.
- Encourager les parties prenantes compétentes à institutionnaliser les actions positives relatives au quota de jeunes dans la paix et la sécurité en examinant les politiques et les pratiques qui engendrent le rétrécissement des espaces économiques, civiques et politiques pour les jeunes.
- Reconnaître et promouvoir la majorité des jeunes non violents et soutenir leurs initiatives de résilience et de consolidation de la paix; et fournir un soutien stratégique pour désengager les jeunes impliqués dans la violence.
- Adopter une approche sectorielle des programmes sur les jeunes, la paix et la sécurité en reconnaissant et en reliant la participation des jeunes à la paix et à la sécurité à tous les secteurs, y compris les domaines social, économique, politique et de gouvernance, culturel et technologique.
- Reconnaître et faciliter les rôles des jeunes en tant que leaders, partenaires et bénéficiaires dans la paix et la sécurité en explorant des initiatives et des activités conjointes avec les jeunes en tant que parties prenantes dans la construction de partenariats à long terme.
- Entreprendre des analyses de contexte pour découvrir et utiliser les significations, définitions et identités locales des jeunes dans chaque contexte d'activités. La contextualisation du sens et de l'identité des jeunes est essentielle pour travailler avec le bon groupe de personnes et pour mettre en œuvre des activités qui répondent aux besoins et aux opinions authentiques des jeunes.
- Identifier et exploiter la diversité des jeunes en étant conscients de la diversité des origines, de l'âge, de l'ethnie, de la religion, de la culture et de la situation économique. Concevoir des programmes qui répondent aux besoins de la diversité des jeunes, en particulier des jeunes vulnérables et marginalisés (difficiles à atteindre) en Afrique.
- Reconnaître et répondre aux besoins des jeunes et des communautés qui ont connu des conflits armés et d'autres formes de violence, y compris la violence sexuelle et sexiste ainsi que des pratiques néfastes telles que le mariage des enfants.

- Sensibilité à la dynamique de genre en évitant les hypothèses stéréotypées sur les rôles et les expériences des jeunes hommes et femmes; reconnaître les impacts sexo-spécifiques (vulnérabilités et griefs) de la violence; et élaborer des stratégies pour contacter et répondre aux besoins des jeunes femmes.
- Encourager l'institutionnalisation des prix continentaux annuels des jeunes constructeurs de la paix pour reconnaître et apprécier les efforts des jeunes en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique, et les motiver à être des agents de la paix.
- Permettre l'appropriation, le leadership et la responsabilité redditionnelle des jeunes dans la paix et la sécurité en identifiant et en soutenant financièrement les initiatives dirigées par les jeunes; créer des opportunités pour un engagement soutenu dans la consolidation de la paix à tous les niveaux; favoriser un processus décisionnel conjoint et inclusif pour renforcer la confiance entre les groupes de jeunes et les décideurs et les institutions (en particulier l'UA, les CER et les États membres); et faciliter et utiliser la rétroaction avec les groupes de jeunes pour promouvoir la responsabilisation.
- Ne pas nuire en assurant la sécurité physique et émotionnelle des jeunes participant aux activités de consolidation de la paix; fournir un soutien psychosocial aux jeunes touchés par des traumatismes dus à la violence; sensibilité aux dynamiques internes (inégalités, divisions de rivalités et tensions) chez les jeunes; observer des normes éthiques élevées; et s'abstenir consciemment de susciter involontairement des attentes ou de donner de faux espoirs aux jeunes.
- Impliquer les jeunes à toutes les étapes de la programmation sur la paix et la sécurité à travers des consultations, d'enquêtes et d'appels à des prises de position. Utiliser des approches sur mesure et éviter les termes et jargons techniques dans les consultations et l'engagement avec les jeunes pour maximiser leurs contributions à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des activités. Favoriser un processus décisionnel conjoint et inclusif et un co-leadership pour renforcer la confiance entre les groupes de jeunes et les décideurs et les institutions.

VI. Mécanismes habilitants

Il est reconnu que les progrès dans la réalisation des objectifs de ce Cadre dépendront de la mise en œuvre de certaines questions transversales comme suit:

- a. *Renforcement des capacités*: Pour progresser, il faudra renforcer les capacités des parties prenantes grâce à une formation spécialisée (compétences et connaissances) et à des ressources de programmation sur les jeunes, la paix et la sécurité en Afrique. Les groupes de jeunes ont besoin d'une formation sur les connaissances et les compétences techniques concernant les initiatives officielles de paix et de

sécurité (par exemple, acquérir une formation et des qualifications pour être inscrits et participer à la médiation ainsi qu'aux opérations de soutien à la paix), et les institutions gouvernementales et intergouvernementales (y compris l'UA, les CER/MR et gouvernements nationaux) ont besoin de ressources de formation et de programmation pour travailler avec les jeunes et les intégrer dans les processus officiels de consolidation de la paix.

- b. *Approche inclusive à la jeunesse*: Les progrès seront basés sur si et comment toutes les parties prenantes adoptent une approche inclusive pour identifier et intégrer les problèmes des jeunes dans les programmes de paix et de sécurité. Cela vise à garantir que les programmes de plaidoyer des groupes de jeunes et les interventions des institutions gouvernementales et intergouvernementales et des groupes de la société civile reflètent et intègrent les besoins et les perspectives des jeunes les plus vulnérables, y compris les jeunes femmes, des régions rurales et analphabètes; les jeunes victimes de violences physiques et psychologiques; les jeunes dans des sociétés stables, en situation de conflit ou post-conflit; et les jeunes vivant avec un handicap.
- c. *Intégration de la dimension de genre*: Les progrès nécessiteront l'intégration de l'égalité des sexes (parité) à tous les niveaux de programmation et d'intervention sur les jeunes, la paix et la sécurité. Cela vise à empêcher la reproduction (en éliminant) les inégalités structurelles cachées et ouvertes et à garantir que les interventions répondent aux besoins de toutes les catégories de jeunes dans la manière dont les programmes sur les jeunes, la paix et la sécurité sont conçus et mis en œuvre.
- d. *Communication*: Les progrès dépendront de la façon dont ce Cadre est présenté et communiqué entre et parmi les parties prenantes, de la manière dont les médias rapportent et projettent les contributions des jeunes à la paix et à la sécurité en Afrique, et des interactions entre les groupes de jeunes et d'autres parties prenantes. Cela sera crucial pour rétablir la confiance et l'engagement entre et parmi les jeunes, les institutions gouvernementales et intergouvernementales, les groupes de la société civile, les partenaires au développement, etc.
- e. *Gestion des connaissances*: Les progrès nécessiteront des efforts constants pour recueillir des données et des preuves sur les jeunes et les programmes pour les jeunes; la documentation systématique et partage d'informations sur les initiatives pour les jeunes, la paix et la sécurité aux niveaux national, régional et continental; et un effort conscient pour utiliser les données et les preuves disponibles pour éclairer les politiques et la conception des programmes sur les jeunes, la paix et la sécurité.

VII. Calendrier et examen

Dans le cadre des mécanismes de suivi de la mise en œuvre du Cadre, des rapports annuels seront présentés au CPS. Un examen à mi-parcours de l'état de mise en œuvre du Cadre sera également présenté au CPS lors du 5^{ème} anniversaire de l'adoption du Cadre avant le

Rapport d'étape qui sera soumis respectivement lors du 10^{ème} anniversaire de l'adoption du Cadre

VIII. Conclusion

Ce cadre renforce l'Appel à l'action pour les Jeunes, la paix et la sécurité en Afrique. Les jeunes sont le plus grand atout de l'Afrique. Les jeunes sont le présent et l'avenir de l'Afrique à bien des égards, notamment par leur démographie; L'Afrique compte environ 420 millions de jeunes âgés de 15 à 35 ans et ce nombre devrait atteindre 830 millions d'ici 2050. Les jeunes Africains sont des parties prenantes majeures dans la réalisation du rêve africain d'un continent sans conflits.

Les jeunes sont touchés par des conflits et des insécurités qui ont des répercussions sur leur bien-être et leur sécurité, ce qui rend difficile pour eux de faire face aux perturbations des possibilités d'éducation, d'emploi et des activités de subsistance. Les jeunes dans des contextes instables en Afrique sont confrontés à des défis pour empêcher, interrompre et désengager (et réintégrer la société) des conflits et de l'insécurité. La majorité des jeunes Africains plaident non seulement pour la non-violence, la tolérance et la coexistence pacifique, mais représentent également une ressource importante à exploiter par les parties prenantes à travers des initiatives ciblées guidées par ce Cadre.

Exploiter la jeunesse africaine a des impacts positifs plus larges pour l'Afrique, en particulier en transformant la situation socio-économique, de gouvernance et de sécurité de l'Afrique et des Africains. Les jeunes sont au cœur de la réalisation de l'Agenda 2063 de l'UA, ainsi que des objectifs de développement et de sécurité des CER/MR, des gouvernements nationaux et des communautés locales.